



Rapport d'activité sur le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

A. Introduction

1. L'enregistrement des faits d'état civil est reconnu comme étant la source privilégiée de statistiques de l'état civil. Les données sur les naissances et les décès peuvent servir à établir aussi bien des estimations de population au cours de la période séparant deux recensements que des projections démographiques. Les pouvoirs publics ont régulièrement besoin de ces données pour leur travail quotidien de planification, d'exécution des programmes et d'administration de base. Les informations concernant le nombre d'enfants nés dans chaque village et dans chaque ville sont nécessaires pour planifier et exécuter les programmes d'enseignement scolaire. L'on ne peut efficacement planifier et mettre en œuvre des programmes d'intervention sanitaire sans données sur les décès, leurs causes et les lieux où ils se produisent. Ne disposant pas de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, la plupart des pays dépendent d'enquêtes démographiques rares et coûteuses pour obtenir ce type de statistiques et de données démographiques, et qui sont d'un intérêt limité lorsqu'il s'agit d'obtenir des données très détaillées.

2. L'état civil joue un rôle important dans la réalisation de nombreux droits de l'homme énoncés dans les déclarations et conventions internationales. Les documents établis à partir des registres de l'état civil, tels que les certificats de naissance, de décès, de mariage et d'autres événements démographiques sont d'une immense valeur probante lorsqu'il s'agit de réclamer des droits et prestations. L'état civil est bien placé pour assurer la prestation de certains services publics essentiels, soit directement soit par l'intermédiaire d'autres systèmes auxquels il peut être relié.

3. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté récemment, reconnaît implicitement l'importance des registres et des statistiques d'état civil. Sans ces données, aucune des promesses « d'en finir avec la pauvreté et la faim partout ; de combattre les inégalités qui existent dans les pays et d'un pays à l'autre, d'édifier des sociétés pacifiques et justes, où chacun a sa place ; de protéger les droits de l'homme » de sorte qu'il n'y ait « pas de laissés-pour-compte » ne peut être tenue. C'est uniquement en édifiant des systèmes viables, universels et sans exclusive d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

que l'on parviendra véritablement à enrayer le scandale de la visibilité, de sorte que nul ne soit laissé de côté. Ces systèmes constituent l'élément de base de l'écosystème de données nécessaire pour améliorer la prestation de services pour tous. C'est en donnant à chacun une documentation juridique des faits d'état civil que l'on peut contribuer à réaliser et protéger les droits de l'homme. Enfin, des données fiables et continues fournies par les systèmes en question permettent un suivi permanent des effets des politiques, et ce au niveau le plus détaillé. L'Agenda 2063 de l'Union africaine réaffirme aussi que la participation sans exclusive est un préalable à la croissance et au développement du continent. La mise en œuvre de ces programmes demande que chaque fait d'état civil (principalement les naissances et les décès) soit enregistré dès qu'il se produit et que les statistiques concernant ces faits soient produits et utilisés pour orienter les politiques et la planification et pour assurer le suivi du développement.

4. Avec l'appui des partenaires de développement, les pays africains se sont engagés à mettre en place et renforcer des systèmes complets qui répondent aux normes et recommandations internationales et tiennent compte de la situation particulière du continent et de sa spécificité socioculturelle. Cette initiative, intégrée à un programme régional dit « Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil », est guidée par les directives de politique générale de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil – un forum biennal permanent de l'Union africaine – et pilotée par le Groupe de base régional chargé des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil que dirige la Commission économique pour l'Afrique (CEA) – qui abrite également le secrétariat du Programme – en partenariat avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), le secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Réseau INDEPTH, Plan international et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21). Pour susciter des changements viables à long terme dans les pays africains, le Programme poursuit cinq grands objectifs : a) promouvoir l'appropriation et la prise en main de ces questions par les pays ; b) promouvoir des approches échelonnées, globales et intégrées aux niveaux national et régional ; c) promouvoir la coordination aux niveaux régional et national ; d) renforcer les capacités des institutions nationales et régionales d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; e) promouvoir l'innovation et le partage des connaissances.

5. Depuis la création du Programme en 2010, des avancées considérables ont été réalisées concernant l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, en particulier la volonté politique mobilisée en faveur de cette amélioration au plus haut niveau de l'État en utilisant la plate-forme ministérielle ; la promotion de l'appropriation et de la prise en main de ces questions par les pays ; la promotion d'approches systématiques et coordonnées aux niveaux national et régional ; le renforcement des capacités des fonctionnaires de l'état civil et la facilitation de la transmission des connaissances et du partage d'expériences entre pays. Toutefois, les pays ont encore besoin d'appui dans de nombreux domaines pour améliorer ces systèmes multisectoriels et multifformes. Le présent document passe en revue les progrès accomplis ces deux dernières années dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

B. Principales réalisations et progrès réalisés

1. Institutionnalisation de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

6. En 2012, la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a été officialisée comme un forum permanent de la Commission de l'Union africaine. Se tenant tous les deux ans, la Conférence permet aux ministres de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme régional et de donner des orientations politiques et programmatiques. L'institutionnalisation de la Conférence a été décidée à la dix-neuvième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine tenue en juillet 2012 à Addis-Abeba, sur recommandation de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine. La troisième session de la Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est tenue les 12 et 13 février 2015 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) sur le thème « Promotion de l'usage des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour appuyer la bonne gouvernance en Afrique ». La quatrième session est prévue en avril 2017.

2. Formation du Groupe de base régional

7. Comme indiqué ci-dessus, le Programme régional reçoit l'appui d'un groupe institutions panafricaines, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non-gouvernementales qui forment le Groupe de base régional chargé des systèmes d'enregistrement des faits d'État civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. L'objectif d'un tel partenariat est de rassembler tous les acteurs clefs de ces systèmes sur le continent afin qu'ils travaillent dans un cadre commun. Institué en 2011, le Groupe de base vise à harmoniser les approches, exploiter les synergies et permettre ainsi d'éviter le chevauchement d'activités. Il fournit un appui technique et financier au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les dispositions concernant le Groupe de base sont en cours d'officialisation et feront l'objet d'un mémorandum d'accord, qui constituera le socle d'un partenariat plus durable pour la mise en œuvre du Programme.

3. Promotion de la collaboration entre les principales parties prenantes aux systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

8. L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil ont été au centre des cinq dernières sessions du Symposium africain sur le développement de la statistique. Ces initiatives régionales n'ont cessé de promouvoir avec succès la collaboration entre les acteurs concernés au niveau national (principalement les bureaux de statistique et les services de l'état civil). Le septième Symposium a été le premier du genre à réunir à l'échelle continentale les responsables des services de l'état civil et des bureaux nationaux de statistique. Les participants y ont notamment recommandé de renforcer la coordination entre les bureaux nationaux de statistique et les services de l'état civil et de donner à ces acteurs un rôle et des responsabilités accrues concernant les volets opérationnels de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays. À sa huitième et à sa neuvième éditions, le Symposium a de plus associé des fonctionnaires des ministères de la santé, conscient du rôle que le secteur de la santé joue en tant que producteur et utilisateur des statistiques d'état civil tirées des registres d'état civil, en tant qu'acteur clef et ressource potentielle dans le domaine de l'enregistrement des

naissances et des décès, mais aussi comme acteur central dans l'enregistrement et l'établissement précis des certificats et des causes de décès. Les participants au dixième Symposium ont décidé que les pays devaient utiliser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour établir des statistiques sur la mortalité et les causes de décès dans le cadre d'une coopération sans faille entre les bureaux nationaux de statistique, les services d'état civil et les ministères de la santé. Lors du septième Symposium (le dernier à porter sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil), les représentants des bureaux nationaux de statistique et des services d'état civil des États africains ont décidé de mettre sur pied au niveau continental un comité des officiers d'état civil. Ils ont également demandé à chaque pays de se doter d'un mécanisme permettant de mesurer régulièrement l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil à tous les niveaux de la hiérarchie utilisant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

9. La troisième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue en 2015 en Côte d'Ivoire, a également vu la participation des ministres de la santé de nombreux États membres, contribuant ainsi à renforcer le partenariat entre les services d'état civil et les ministères de la santé.

4. Renforcement des capacités grâce à des directives et des modules de formation dans des domaines précis

a) Numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

10. Le Groupe de base continue de remplir sa mission consistant à donner des conseils techniques et à renforcer les capacités des pays africains concernant la gestion et le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Suite à la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, tenue à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) en février 2015, où les ministres, reconnaissant l'importance des défis que pose la numérisation des systèmes en question et « le caractère omniprésent des technologies de l'information dans les applications concernant ces systèmes et leurs implications stratégiques pour l'économie africaine », ont décidé « d'adopter une position axée sur le développement durable s'agissant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et autres systèmes interdépendants, en utilisant les technologies appropriées de l'information et de la communication qui réunissent les fonctions juridique, administrative et statistique de l'enregistrement de faits d'état civil », le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil accorde la priorité à la nécessité d'établir des directives complètes pour appuyer les pays souhaitant numériser leurs systèmes. Un manuel sur la question a été élaboré par le Groupe de base, sous la direction technique de Plan international, avec l'appui de la CEA et de la BAD, en collaboration avec des experts de plusieurs pays africains. La société Jembi Health Systems, de l'Afrique du Sud, a fourni un appui technique en tant que cabinet d'organisation. Le manuel, qui servira à former les experts nationaux, est conçu comme une ressource évolutive qui comprend des éléments réutilisables et des études de cas qui continueront d'évoluer et de se développer dans le temps. Il est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.crvs-dgb.org.

b) Amélioration de l'enregistrement des décès et des statistiques de mortalité

11. Un domaine où l'assistance est particulièrement nécessaire est celui de l'enregistrement des décès et des causes de décès. Les pays africains se heurtent à de grandes difficultés pour assurer des interventions sanitaires et mettre en place des systèmes de santé, mesurer et évaluer la mortalité et présenter des rapports sur les

cibles et objectifs concernant la mortalité aux niveaux national et mondial. Dans la plupart des pays africains, les niveaux d'enregistrement des décès sont extrêmement bas, et l'enregistrement et la compilation des causes de décès sont pratiquement inexistantes. À leur Conférence de février 2015, les ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil ont pris note de la situation et ont invité l'OMS et ses partenaires panafricains à prendre d'urgence des mesures pour aider les États africains à créer des systèmes d'enregistrement des décès et d'information sur les causes des décès en temps réel. La CEA et l'OMS ont conjointement élaboré une stratégie relative aux statistiques concernant la mortalité pour répondre directement à l'appel ministériel, l'objectif primordial étant de permettre aux pays africains de disposer facilement, constamment et harmonieusement de données et statistiques de qualité sur la mortalité et les causes de décès, qui orientent la mise en place de systèmes mieux planifiés, mieux conçus et mieux intégrés concernant la mortalité. Suite à une réunion sur l'élaboration de la stratégie, tenue en août 2015 à Addis-Abeba, une réunion d'experts sur les statistiques de mortalité a été organisée au Caire du 28 septembre au 1^{er} octobre 2015 pour examiner la stratégie quinquennale d'établissement de statistiques sur la mortalité en vue d'une amélioration systématique de l'établissement et de l'enregistrement des statistiques sur la mortalité aux niveaux national et régional, en particulier dans le contexte de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et mettre en place un pool d'experts sur l'amélioration des statistiques concernant la mortalité dans le cadre de l'initiative sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil.

12. Il a également été noté que les principaux défis auxquels font face les pays africains concernent l'absence d'orientation quant à la manière d'améliorer l'enregistrement des décès, en particulier dans les environnements où la majorité de ceux-ci se produisent en dehors des établissements de santé. Pour répondre à ce besoin d'orientation, on a commencé l'élaboration d'un guide pratique pour aider les pays à concevoir et à mettre en œuvre les processus les mieux adaptés à l'enregistrement des décès, couvrant toute la chaîne de valeur à partir de la notification du décès jusqu'à la compilation et la diffusion des statistiques sur la mortalité. Un atelier a été organisé sur le guide en mai 2016 à Lusaka pour recueillir les contributions des pays et valider la structure proposée du guide. En plus du guide pratique sur l'amélioration des processus d'enregistrement des décès et des causes de décès, il est nécessaire de procéder à d'autres recherches approfondies sous forme d'études de cas de pays portant sur les pratiques actuelles d'enregistrement des décès et les causes de décès. Le résultat de ces travaux de recherche devrait compléter le guide en présentant les bonnes pratiques ainsi que les exemples de goulets d'étranglement constatés dans l'enregistrement des décès et des causes de décès dans différents environnements, et contribuer à guider les pays dans l'élaboration des processus appropriés dans leur contexte particulier. Le guide pratique et le modèle sont en cours d'élaboration.

c) Production de statistiques d'état civil à partir des registres d'état civil

13. Un autre domaine important où le Groupe de base estime qu'il faut apporter un appui est celui du renforcement des capacités des pays pour leur permettre de produire des statistiques d'état civil à partir de leurs registres d'état civil. La question a été rappelée par les ministres africains lors de leur réunion tenue en février 2015, à laquelle ils ont décidé d'analyser et de diffuser des statistiques sur les faits d'état civil, quel que soit leur niveau d'exhaustivité, pour déterminer l'état du système et son développement. La production et la disponibilité de statistiques d'état civil tirées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil constituent des étapes clefs du renforcement des capacités nationales et de l'amélioration accélérée du système dans son ensemble. C'est pourquoi il est nécessaire de lancer le processus même si, dans beaucoup de pays, le niveau d'enregistrement est tel qu'il ne sera pas possible de produire des statistiques de qualité pendant quelques années encore. Afin d'aider les pays à commencer la compilation des statistiques d'état civil, la CEA, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a entrepris d'élaborer un manuel de formation sur la production de statistiques d'état

civil à partir des registres d'état civil, ainsi qu'un modèle de rapport et des directives sur les statistiques d'état civil, établis conjointement avec Statistics Norway. Les deux publications ont été examinées et validées lors d'une réunion de groupe d'experts de trois jours tenue en mai 2016 à Addis-Abeba et sont en cours de finalisation.

d) Autres domaines

14. Il est prévu d'élaborer deux autres séries de directives intitulées : « Directives opérationnelles pour le plaidoyer, l'information, l'éducation et la communication » et « Directives et recommandations pour l'actualisation et la gestion des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en situation de conflit et d'urgence, dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ».

15. La CEA et d'autres membres du Groupe de base ont participé à la préparation d'un cours global d'apprentissage en ligne sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, coordonné par la Banque mondiale, qui propose un module sur les évaluations et les plans, mais également des commentaires et des contributions concernant d'autres modules, en fonction de l'expertise et de l'expérience régionale. Une fois finalisé, le cours d'apprentissage contribuera à renforcer les capacités dans plusieurs domaines de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil.

5. Aider les pays à procéder à des évaluations complètes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et à élaborer des plans stratégiques d'amélioration

16. La deuxième Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2012, a fait des recommandations précises appelant tous les pays africains à procéder d'urgence à des évaluations complètes de leurs systèmes d'enregistrement des faits état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et à les utiliser pour élaborer des plans d'action nationaux de renforcement de ces systèmes. Les ministres ont également invité le Groupe de base à apporter aux pays l'appui technique et financier nécessaire. En réponse à cet appel, le Groupe de base a produit un ensemble de documents destinés à guider les pays dans leurs évaluations et dans l'élaboration des plans d'action. Les documents en question sont les suivants : « Un outil d'évaluation complet du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil », « Directives sur la manière de mener des évaluations exhaustives des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil : directives pour la planification stratégique » et « Manuel de l'animateur sur la planification stratégique ». Ces documents sont à la disposition des pays qui souhaitent s'en servir et continueront d'être régulièrement actualisés, sur la base des contributions reçues des utilisateurs.

17. En tenant compte des différences entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil des pays anglophones et ceux des pays francophones, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a été chargé de diriger les pays francophones dans la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Une documentation technique déjà existante a été traduite et adaptée aux pratiques des pays francophones afin d'assurer une mise en œuvre efficace du processus. Un groupe régional d'appui aux pays francophones a été officiellement mis en place en février 2015. Un groupe de base sous-régional composé des mêmes institutions et hébergé par le Bureau sous-régional a été créé en 2013 pour répondre aux besoins particuliers de ces pays.

18. En octobre 2016, ce sont 26 pays qui avaient terminé leurs évaluations, cinq les menaient encore et neuf autres avaient enclenché le processus. Au total, 24 pays ont élaboré leur plan stratégique. Le Groupe de base a grandement contribué à ce processus en appuyant l'élaboration des matériels nécessaires et en aidant les gouvernements à obtenir le financement des différentes composantes des processus d'évaluation et de planification.

19. Pour donner aux pays l'occasion de faire connaître : a) la façon dont ils conçoivent la mise en place d'un système efficace d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; b) les résultats produits par les évaluations des systèmes, et les plans élaborés en vue de leur amélioration ; c) les données d'expérience sur la réalisation ou la planification des évaluations et l'élaboration des plans y afférents ; d) les stratégies adoptées pour mettre en œuvre les plans relatifs aux systèmes en question, deux ateliers d'échanges d'expériences sur les évaluations et les plans relatifs à ces systèmes ont été organisés en 2016. Le premier atelier, auquel ont participé les représentants de huit pays, s'est tenu à Addis-Abeba en février 2016. Le second a vu la participation des représentants de 22 pays. Ont également pris part aux deux ateliers les membres du Groupe de base, d'autres partenaires de développement et des conseillers principaux qui ont aidé les pays à procéder à leurs évaluations complètes. Ces deux importants ateliers ont donné lieu à une série de recommandations concernant la révision des directives existantes et ont mis en lumière de nouvelles questions et de nouveaux défis auxquels les pays doivent répondre dans le processus d'amélioration de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

20. Un atelier régional d'orientation et de formation sur l'architecture d'entreprise – la schématisation des processus en vue de la conception améliorée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil – s'est tenu à Kigali du 21 au 23 juin 2016. Organisé par Bloomberg Philanthropics (dans le cadre de la Data for Health Initiative), le Ministère de la santé du Rwanda et la CEA, il a permis de former les participants intervenant dans l'Initiative partout en Afrique ; il a été animé par des experts désignés par les partenaires de mise en œuvre de l'Initiative (Vital Strategies, université de Melbourne et Swiss Tropical and Public Health Institute). Les participants ont été initiés aux principes de base de l'architecture d'entreprise et de la schématisation des processus et ont acquis les connaissances nécessaires pour appliquer cette analyse fonctionnelle aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Comme la schématisation des processus s'avère un outil très efficace et efficient facilitant la discussion sur l'amélioration des systèmes en question, utile non seulement en tant qu'étape essentielle du processus d'évaluation, mais également en cours de planification et de mise en œuvre de la réforme desdits systèmes, il a été décidé d'intégrer de manière plus systémique et systématique la schématisation des processus et l'architecture d'entreprise dans les procédures du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Une stratégie est en cours d'élaboration sur ce sujet.

6. Promotion du partage de connaissances

21. Afin que les pays puissent profiter de leurs expériences respectives concernant l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, la CEA et la CESAP ont organisé, en juin 2016 à Addis-Abeba, un séminaire interrégional de deux jours pour des échanges et débats sur les meilleures pratiques en matière de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Les représentants de pays des deux régions ont cerné les défis communs que pose la mise en place de ces systèmes et les diverses stratégies adoptées par les pays pour parvenir à les atténuer. Le séminaire a couvert les questions suivantes : a) améliorer l'accessibilité des services d'état civil, notamment l'accessibilité des populations

éloignées, nomades et difficiles à atteindre ; b) créer une demande d'enregistrement de tous les faits d'état civil ; c) assurer la coordination entre parties prenantes nationales et partenaires de développement ; d) numériser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; e) assurer la viabilité de l'amélioration desdits systèmes et l'engagement politique en sa faveur ; f) renforcer les compétences des fonctionnaires de l'état civil ; g) procéder au suivi du fonctionnement des systèmes et de l'exhaustivité de l'enregistrement ; h) susciter la demande de statistiques de l'état civil à partir de l'enregistrement des faits d'état civil.

22. En juin 2016, le Groupe de base a inauguré un site Web régional relatif aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil (www.apai-crvs.org) qui servira de base à l'échange de connaissances et d'informations et, surtout, au suivi et à l'évaluation du Programme d'amélioration accélérée de ces systèmes. La plate-forme permettra également le partage et l'échange de produits et d'informations concernant l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, entre les pays, les partenaires de développement et les institutions de formation et de recherche. Elle est censée promouvoir les partenariats, la mise en réseau et les collaborations, ainsi que les actions tendant à faciliter la gestion des ressources, à faire le suivi des efforts d'amélioration, à assurer la coordination entre le Groupe de base régional et les autres partenaires de développement ; à aider les États membres à établir des rapports sur leurs progrès et leurs efforts d'amélioration.

7. Mise en place d'un cadre de suivi

23. Répondant à l'appel des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil lors de leur deuxième Conférence tenue à Durban, demandant de « concevoir des systèmes et des outils de suivi et d'évaluation axés sur les résultats afin de suivre les progrès accomplis en matière de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil et d'en rendre compte », le secrétariat du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes en question a mis au point un cadre qui permettra de documenter et de suivre les progrès enregistrés par les États membres concernant l'amélioration desdits systèmes. Les formulaires de suivi, à faire remplir par un fonctionnaire désigné de l'état civil et à soumettre par le biais du site Web mentionné ci-dessus, constitueront des outils de suivi annuel des progrès de chaque pays concernant lesdits systèmes, permettront de faire un bilan systématique de la mise en œuvre du plan d'action relatif auxdits systèmes, et permettront de cerner les goulets d'étranglement et les mesures de correction nécessaires pour accélérer le rythme de la réforme. La procédure d'examen est censée être de nature consultative, faisant intervenir les principales parties prenantes dans chaque pays. Cet exercice de suivi a été lancé sur le site Web du Programme africain en octobre 2016 et les résultats obtenus serviront à établir le rapport annuel consolidé qui sera distribué à tous les services d'enregistrement des faits d'état civil et à tous les ministres présents à la Conférence. Les informations serviront également à élaborer un tableau de bord régional qui présentera un état plus détaillé des progrès concernant divers aspects de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques d'état civil en Afrique.

C. Défis

24. À ce jour, le financement du Programme, largement assuré par les partenaires de développement, s'avère insuffisant et de nature ponctuelle. Cette imprévisibilité des ressources affecte la bonne exécution du Programme et empêche le maintien des ressources humaines indispensables au fonctionnement du secrétariat. Même si l'essentiel du financement des plans viendra des États, certains pays auront besoin de fonds d'amorçage pour lancer leur mise en œuvre. La disponibilité de tels fonds a des

incidences cruciales sur la réussite de l'initiative régionale. Il est par conséquent utile que les ministres examinent cette question et apportent des orientations stratégiques.

25. De nombreux gouvernements africains et des communautés économiques régionales se concentrent de plus en plus sur l'établissement de systèmes nationaux d'identification et y consacrent davantage de ressources. Cela pose des risques non négligeables, puisque la plupart de ces systèmes d'identification à forte intensité de ressources sont conçus sans aucun lien organique avec les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Or ces derniers devraient constituer la source primaire des documents originaux sur les naissances, les décès et les mariages à utiliser par les systèmes nationaux d'identification. En général, les démarches adoptées à l'heure actuelle sur le continent ne reconnaissent et n'appliquent pas ces principes fondamentaux, d'où le risque que les États et leurs partenaires de développement détournent les ressources et l'attention vers la construction de systèmes nationaux d'identification, sans concéder les efforts voulus à l'édification de systèmes complets et efficaces d'enregistrement des faits d'état civil. Dans de telles conditions, la coordination des interventions des donateurs et des partenaires de développement est encore plus importante si l'on veut éviter les doubles emplois et un gaspillage inutile de ressources.

26. La plupart des pays ne disposent pas des mécanismes et des capacités nécessaires au suivi régulier de la mise au point de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et ne peuvent, par conséquent, établir les rapports voulus sur les améliorations résultant de leur action. Le Programme africain a mis en place un mécanisme de suivi au niveau national qui permettra de déterminer les progrès et les réalisations de l'initiative régionale et de procéder à un examen annuel des progrès accomplis dans chaque pays.

27. Le renforcement des capacités demeure un défi. Même si les processus d'évaluation en cours dans les pays contribuent à renforcer les capacités sur tout le continent, il est nécessaire d'établir une approche plus systématique de la gestion, du fonctionnement et des aspects techniques de ce renforcement. Le Groupe de base prévoit d'élaborer une stratégie et un plan d'action, en collaboration avec d'autres institutions concernées, en faveur d'une approche plus durable du renforcement des capacités concernant l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent.

28. Maintenant que plus de 25 pays ont procédé à leurs évaluations et que beaucoup d'entre eux ont élaboré leur plan, il devient crucial de les appuyer et de les guider dans la mise en œuvre de leur plan et de faire en sorte qu'ils aillent dans la bonne direction. L'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sont de nature multidisciplinaire et divers types d'appui sont nécessaires pour la réforme des différentes parties du système. Le Groupe de base a déjà commencé à élaborer des directives concernant des domaines clés tels que la numérisation, les statistiques de mortalité et les statistiques d'état civil, mais il faudra davantage d'appui et de renforcement des capacités, notamment la création d'un pool d'experts spécialisés.

29. Bien que la plupart des pays adoptent une approche uniforme des évaluations, certains d'entre eux suivent des méthodes différentes et quelques-uns utilisent des outils d'évaluation et de planification de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil qui diffèrent de ceux qui ont été élaborés par le Groupe de base régional dans le cadre du Programme africain d'amélioration accélérée. Ces différences concernent principalement les pays d'Afrique du Nord et ceux qui ont terminé leurs évaluations avant l'élaboration des outils et directives présentés par le Groupe de base. Les pays ont adopté différentes approches pour la planification. Certains ont confié l'évaluation et la planification à des consultants. La question reste de savoir si les stratégies et plans élaborés par les pays permettront d'atteindre l'objectif recherché, à savoir l'efficacité améliorée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et leur conformité aux critères internationaux énoncés dans les Principes et

recommandations de l'ONU et d'autres directives et normes mondiales. Il conviendra également de savoir si ces stratégies et plans sont mieux adaptés aux contextes nationaux.

30. L'analyse des processus internes concernant le système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil n'a pas toujours été menée comme il se doit pendant l'évaluation, en raison principalement de directives et outils limités. Une stratégie portant sur la manière d'inclure les méthodes de l'architecture d'entreprise dans les directives et outils d'évaluation du Programme africain d'amélioration accélérée est actuellement en cours d'élaboration pour répondre à ce problème.

D. La voie à suivre

31. Pour remédier aux difficultés que rencontre le Programme régional et accélérer la mise au point des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent, le secrétariat régional envisage d'entreprendre les activités de base ci-après :

- a) Continuer d'apporter un appui technique aux pays par la formation, la mise en place de plates-formes de partage de connaissances et d'expériences, la recherche et le développement de ressources documentaires ;
- b) Continuer de rechercher et d'établir des partenariats avec les bailleurs de fonds et les organismes financiers intéressés afin de combler l'actuel déficit de financement.

E. Questions à l'examen

- La Quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil sur le thème: « Accélérer l'amélioration coordonnée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil pour la mise en œuvre et le suivi du développement en Afrique: progrès accomplis et voie à suivre »;
- Le passage d'évaluations complètes à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans stratégiques d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil;
- Améliorer les activités liées à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays francophones;
- Produire des statistiques de l'état civil à partir des données de l'état civil;
- Mobiliser des ressources pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil;
- Le suivi et l'évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil;
- Le renforcement des capacités d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil sur le continent;
- L'intégration des processus de schématisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil dans les processus d'évaluation complète;
- Les liens entre certificats de naissance, les cartes d'identité nationales, les passeports nationaux et régionaux, les assurances, l'éducation, etc.; appui aux processus d'établissement de cartes d'identité nationales et aux processus électoraux (les cartes d'électeurs sont des composantes des statistiques de l'état civil liées directement aux certificats de naissance et actes de décès).